

## 5. - LEGISLATION

### **NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT TUNISIEN**

— Décret du 19 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Nomme M. Raymond Pons, consul de France, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien.

### **GRAND CONSEIL DE LA TUNISIE**

— Décret du 24 mars 1951 (J.O.T. du 27 mars 1951). Porte convocation du Grand Conseil de la Tunisie.

### **EXEQUATUR**

— Exequatur du Consul de Finlande à Tunis (J.O.T. du 9 mars 1951).

### **LIQUIDATION DES BIENS ITALIENS EN TUNISIE**

— Echange de lettres entre le Ministre français des Affaires Etrangères et l'Ambassadeur d'Italie, à Paris, concernant l'application de l'article 79 du traité de paix avec l'Italie et de l'article 3 de l'accord franco-italien du 29 novembre 1947 (J.O.T. du 16 mars 1951).

### **CIRCULATION ET DISTRIBUTION DE JOURNAUX SOVIETIQUES EN TUNISIE**

— Arrêté du Directeur des Services de Sécurité du 21 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Interdit la circulation et la distribution de certains journaux soviétiques en Tunisie.

### **PENSIONS**

— Décret du 1<sup>er</sup> mars 1951 (J.O.T. du 6 mars 1951). Modifie et complète le décret du 19 novembre 1949 portant réforme du régime général des pensions de la Société de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés Tunisiens.

### **DROITS DE DOUANE**

— Arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> février 1951 (J.O.T. du 9 mars 1951). Porte suspension des droits de douane d'importation applicables à certains animaux et à certains produits.

— Arrêtés interministériels des 23 décembre 1950 et 11 janvier 1951 (J.O.T. du 16 mars 1951). Rétablissent des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

— Arrêté interministériel du 24 février 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951) relatif à la suspension provisoire du droit de douane applicable à certains emballages.

— Arrêté interministériel du 7 mars 1951 (J.O.T. du 27 mars 1951). Rétablit les droits de douane d'importation applicables au manioc.

### **TAXES MUNICIPALES**

— Décret du 8 mars 1951 (J.O.T. du 13 mars 1951). Modifie le décret du 15 janvier 1914 réglementant le recouvrement des taxes municipales.

**PRIX DU TABAC ET DES ALLUMETTES**

— Arrêté du Directeur des Finances du 1<sup>er</sup> mars 1951, relatif à la nomenclature des produits monopolisés (J.O.T. du 2 mars 1951).

**FRAIS POUR L'EXECUTION PAR LE SERVICE TOPOGRAPHIQUE DE TRAVAUX PARTICULIERS**

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 7 mars 1951 (J.O.T. du 9 mars 1951). Modifie l'arrêté du 20 septembre 1944 fixant le tarif des frais imputables aux requérants pour l'exécution par le Service topographique de travaux particuliers.

**NAVIGATION AERIENNE**

— Décret du 1<sup>er</sup> mars 1951 (J.O.T. du 6 mars 1951). Complète le décret du 8 février 1935 relatif à la navigation aérienne en Tunisie.

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 22 février 1951 (J.O.T. du 9 mars 1951). Déclare ouvert à la navigation aérienne l'aérodrome de Djerba-Mellita.

**TARIFS DES TRANSPORTS ELECTRIQUES**

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 7 mars 1951 (J.O.T. du 9 mars 1951). Porte fixation des tarifs des lignes de tramways urbains et suburbains et des trolleybus de Tunis concédées à la Compagnie des Tramways de Tunis.

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 7 mars 1951 (J.O.T. du 9 mars 1951). Porte fixation des tarifs de transport sur le chemin de fer électrique Tunis-Goulette-Marsa.

— Rectificatif au J.O.T. n° 20 du 9 mars 1951 (arrêté du Directeur des Travaux Publics du 7 mars 1951, portant fixation des tarifs de transport sur le chemin de fer électrique Tunis-Goulette-Marsa). (J.O.T. du 23 mars 1951).

**TARIFS D'ACCONAGE**

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 15 février 1951 (J.O.T. du 2 mars 1951). Modifie les tarifs maxima d'acconage dans les ports de Tunis-La Goulette, Bizerte, Sousse et Sfax pour les marchandises autres que les combustibles solides.

— Rectificatif au J.O.T. n° 18 du 2 mars 1951 (arrêté du Directeur des Travaux Publics en date du 15 février 1951 modifiant les tarifs maxima d'acconage dans les ports de Tunis-Goulette, Bizerte, Sousse et Sfax pour les marchandises autres que les combustibles solides) (J.O.T. du 23 mars 1951).

**PRIX DU CIMENT ARTIFICIEL DE FABRICATION LOCALE**

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 15 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951) relatif à l'homologation du prix du ciment artificiel de fabrication locale.

**PRIX DE VENTE DU PHOSPHATE**

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 24 mars 1951 (J.O.T. du 27 mars 1951), relatif à la fixation du prix de vente du phosphate de la Société Tunisienne des Phosphates d'Aïn-Keina.

**PRIX DE VENTE DES COMBUSTIBLES MINERAUX SOLIDES**

— Rectificatif au J.O.T. n° 17 du 27 février 1951 (arrêté du Directeur des Travaux Publics du 26 février 1951 fixant le prix de vente des combustibles minéraux solides). (J.O.T. du 27 mars 1951).

**SALAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES CONCEDES**

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 21 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Modifie l'arrêté du 25 février 1948, fixant les conditions de rémunération du personnel des services concédés.

**ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES**

— Décret du 15 mars 1951 (J.O.T. du 20 mars 1951) relatif aux associations syndicales de propriétaires.

**ALFA**

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 9 février 1951 (J.O.T. du 2 mars 1951). Fixe la période d'interdiction de la cueillette de l'alfa.

— Arrêté du Premier Ministre du Royaume de Tunis du 2 mars 1951, (J.O.T. du 23 mars 1951) relatif à l'exploitation des nappes alfatières du caïdat de Matmata.

**CEREALES**

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 6 mars 1951 (J.O.T. du 30 mars 1951). Complète l'arrêté du 14 septembre 1950, fixant le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1950-51.

**CONSEILS DE PRUD'HOMMES TUNISIENS**

— Décret du 15 mars 1951 (J.O.T. du 16 mars 1951). Complète l'article 14 du décret du 19 janvier 1950 instituant des conseils de prud'hommes tunisiens.

— Arrêté du Premier Ministre du Royaume de Tunis du 8 mars (J.O.T. du 23 mars 1951). Fixe les modalités des opérations électorales pour l'élection des conseillers prud'hommes tunisiens.

— Arrêté du Premier Ministre du Royaume de Tunis du 8 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Fixe la date des élections prud'hommes pour les circonscriptions de Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et Gafsa.

**CONSEILS DE PRUD'HOMMES FRANÇAIS**

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 19 mars 1951 (J.O.T. du 20 mars 1951). Fixe le point de départ des opérations de révision des listes électorales afférentes à l'élection des conseils de prud'hommes français.

— Désignation des membres de la commission chargée de la révision des listes afférentes à l'élection des conseillers prud'hommes français de la région de Bizerte.

**REGLEMENTATION DES HOPITAUX DE LA REGENCE**

— Décret du 15 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Complète le décret du 8 décembre 1937, portant réglementation des hôpitaux de la Regence.

— Décret du 15 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Modifie le décret du 8 décembre 1937, portant réglementation des hôpitaux de la Régence.

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Modifie l'arrêté du 27 novembre 1941, portant statut des internes des hôpitaux de Tunisie.

#### **INSTITUT PASTEUR DE TUNIS**

— Décret du 22 mars 1951 (J.O.T. du 27 mars 1951), relatif au statut du personnel scientifique supérieur de l'Institut Pasteur de Tunis.

#### **BAUX DE LOCAUX OU D'IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU ARTISANAL**

— Décret du 1<sup>er</sup> mars 1951 (J.O.T. du 2 mars 1951), relatif à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

#### **OFFICE TUNISIEN DES LOGEMENTS DE L'AERONAUTIQUE**

— Décret du 15 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Arrête en recettes et en dépenses le budget de l'Office Tunisien des Logements de l'Aéronautique pour l'exercice 1950-51.

#### **EMISSION SPECIALE DE TIMBRES-POSTE**

— Arrêté du Directeur de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones du 6 mars 1951 (J.O.T. du 23 mars 1951). Autorise une émission spéciale de timbres-poste avec surtaxe.